

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 64/11/SPCG portant prorogation du mandat des représentants du Personnel auxiliaire au sein des Commissions d'avancement et des Conseils de Discipline.

n° 64/11/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 janvier 1964

Numéro JO
n° 2 du 01/03/1964

Date du numéro
1 mars 1964

TEXTE INTÉGRAL

La durée du mandat des représentants des Personnels auxiliaires au sein des Commissions et des Conseils de Discipline élus le 16 octobre 1961 pour deux ans est prorogée jusqu'au 16 octobre 1964.